

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES AU
SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET CULTURE**

Direction Ressources - Finances
N° 2017-D-321

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 0 R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la décision 2017-D- 34 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie d'avances du service enfance jeunesse et culture,

Vu la délibération n° 2017.01.36 du 19 janvier 2017 portant délégation au Président pour la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement de la communauté en application de l'article L5211.10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté 2017-A-86 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Denis DOLIMONT en sa qualité de vice-président,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Trésorier Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1er : L'article de 2 de la décision 2017-D-34 est modifié comme suit :

La régie d'avances auprès du service Enfance Jeunesse et Culture est située
21 boulevard Besson Bey 16000 Angoulême.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **09 octobre 2017**
Publié ou notifié,
Le **09 octobre 2017**